



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 06 août 2020

DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU 3 « ORANGE CANICULE »

Météo-France vient de placer, à 16h, le département de l'Aube en **vigilance Orange à compter de demain, vendredi 7 août 2020 à 12h00**, en raison des fortes chaleurs qui l'affectent déjà et qui vont s'accroître fortement.

Selon les prévisions météorologiques, les températures minimales et maximales des prochains jours atteindront des valeurs remarquables;

Le pic de chaleur est attendu dimanche 9 août avec des maximales qui atteindront 38 à 40 ° et des minimales nocturnes qui ne devraient pas descendre en dessous de 20 à 22°.

Ces températures caniculaires devraient baisser légèrement à partir de mercredi 12 août 2020.

Cette situation météorologique conduit le préfet de l'Aube à déclencher le niveau 3 alerte-canicule du dispositif ORSEC à compter de demain midi.

Un message clé à relayer : demain, toute la population est exposée aux dangers de la canicule

L'exposition d'une personne à ces températures élevées sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer est susceptible d'entraîner de graves complications pour la santé. Ces périodes de canicule sont alors propices aux pathologies liées à la chaleur et à l'aggravation de pathologies préexistantes

Le Préfet de l'Aube et les services de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est rappellent, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, ou malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- limitez au maximum toute activité physique (marche, vélo, sport) ;
- évitez la consommation de boissons alcoolisées ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;

- passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...);
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique intense.

Les signes d'alerte

ATTENTION ! IL PEUT S'AGIR DES PREMIERS SIGNES D'UNE URGENCE VITALE

Maux de tête, sensation de fatigue inhabituelle, importante faiblesse, vertiges, étourdissements, malaises, pertes d'équilibres, propos incohérents, confusion, nausées, vomissements, apparition de rougeurs

■ Les numéros utiles

- 0 800 06 66 66 "Canicule Info Service" (appel gratuit), plate forme téléphonique nationale du lundi au samedi de 8h à 20 h du 1er juin au 31 août
- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 numéro d'urgence unique européen
- 115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

■ En savoir plus :

- Le site du ministère des affaires sociales et de la santé
<http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes>
- Le site de l'INPES
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>
- Le site de Météo France
<http://www.meteo.fr>
- Le site de la préfecture de l'Aube www.aube.gouv.fr

Le dispositif départemental canicule repose sur 4 niveaux :

- 1. le "niveau 1 - veille saisonnière"** activé chaque année du 1er juin au 31 août ;
- 2. le "niveau 2 - avertissement chaleur"** répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- 3. le "niveau 3 - alerte canicule"** répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par les préfets de département.
Ce niveau correspond au dépassement pendant 3 jours consécutifs des indicateurs bio-météorologiques (IBM) départementaux, à savoir, pour l'Aube, 18°C de températures minimales la nuit et 35°C de températures maximales en journée.
- 4. le "niveau 4 - mobilisation maximale"** répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Contact presse

Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr
 @Prefetaube
 @Prefet10